



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

01 76 98 15 36 – Fax 01 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

DECISION DU MAIRE N° : FACP-04-DM19-25

Nomenclature : 1.1.2.1.1

OBJET : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre - pour les missions liées à la « Restructuration – Extension d'un pôle culturel – Médiathèque et de commerces » et pour la mission liée à la « Requalification urbaine et paysagère »

Le Maire de la Commune de Claix,

Vu la délibération n°26/2020 en date du 17 juin 2020 relative à la délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

Vu l'avis de concours transmis pour publication aux BOAMP et JOUE le 7 octobre 2024, relatif à la maîtrise d'œuvre pour la requalification urbaine du secteur Grange aux Dames – Cœur de village – Cœur de Métropole, avec la création d'un pôle culturel – médiathèque et de commerces à Claix fixant à 3 le nombre de candidats admis à concourir ;

Vu la décision du Maire n°DGS05 DM01/2024 en date 19 décembre 2024 arrêtant la liste des 3 équipes de maîtrise d'œuvre admise à concourir pour la phase 2 du présent concours ;

Vu les 3 projets remis par les concurrents avant la date limite de remise des plis fixée dans le cadre de cette consultation ;

Vu l'avis émis par le Jury de concours réuni le 20 mai 2025, relatif au choix du lauréat du concours ;

Vu la décision du Maire n°DGS-04-DM02-05 en date du 3 juillet 2025, arrêtant le choix du lauréat suite au concours,

CONSIDERANT le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence, faisant suite au concours, conformément à l'article R.2122-6 du Code de la commande publique.

DECIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement CAAZ ARCHITECTURE (Mandataire) / ATELIER LJM / eEgénie / SORAETEC / ADRET / MPF Ingénierie / MTM INFRA / ACCEO / ACOUSTB, pour un montant total de **597 848.95€ HT (soit 717 418.75€ TTC)**

Description des missions :

- Missions liées à la « Restructuration – Extension d'un pôle culturel – Médiathèque et de commerces », pour un montant de **588 998,95€ HT (soit 706 798.75€ TTC)**
- Mission liée à la « Requalification urbaine et paysagère », pour un montant de **8 850,00€ HT (soit 10 620.00€ TTC)**

DECIDE D'autoriser le mandataire ISERE AMENAGEMENT à signer et notifier ledit marché.

Montant total du marché = 597 848.95 HT (soit 717 418.75€ TTC)

Article 1 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Claix, le 17 juillet 2025

Le Maire,
Christophe REVIL



Date d'affichage: 23/07/25

Date de retrait: 23/09/25